# Arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone portant clôture de la session 2012-2013 du Parlement de la Communauté germanophone

* Date : 29-08-2013
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2013205077

Article 1 La session 2012-2013 du Parlement de la Communauté germanophone est close.
Article 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 16 septembre 2013 à 23 heures.
Article 3 Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.
  
  Eupen, le 29 août 2013.
  Pour le Gouvernement de la Communauté germanophone, Le Ministre-Président, Ministre des Pouvoirs locaux,
  K.-H. LAMBERTZ